

LA GAZETTE

JOURNAL COMMUNAL DE SAINT-JEAN-DE-SERRES

Le mot du maire

Bientôt un an de mandat et de travail quotidien avec les adjoints, et avec les conseillers selon leur disponibilité.



Un an à travailler au redressement des finances, à adapter les projets à la taille et à la capacité du village et enfin les premiers résultats.

Comme promis, voici la nouvelle édition de la Gazette, relookée, étoffée et toujours réalisée par nos soins: un

grand merci à toute l'équipe de communication.

Vous y trouverez des informations et explications sur la situation de la commune (finances, travaux, projets...), le travail de l'équipe municipale et la vie du village.

Au vu du succès remporté par les événements et animations organisés au cours de l'année par la mairie, le comité des fêtes, l'OMSC et autres organisations : Fête votive, Place aux Arts, Vœux, Feux décalés, Course de vélo ... il nous paraît plus que jamais nécessaire de favoriser les lieux et moments de rencontre, d'échange, de partage d'activités festives, culturelles, sportives. Depuis 2010, la commune n'a plus de lieu de rassemblement, la salle des associations a été aménagée provisoirement dans l'enceinte de l'école.

Les besoins réels des activités associatives nécessitent une évolution rapide des capacités d'accueil quand ni la météo ni le type d'activité ne permettent de se retrouver à l'extérieur. De plus, le projet de création d'une cantine scolaire implique de réserver à nouveau cette salle à l'usage de l'école dans un avenir proche.

Nous sommes convaincus du fait que si un lieu adapté était disponible, d'autres activités et animations auraient lieu sur la commune, de nouvelles associations verraient le jour.

Il est grand temps de trouver des solutions rapides et d'agir.

Nous avons réfléchi à plusieurs options réalistes, aussi bien sur le plan technique que financier et nous allons vous les soumettre lors de la réunion publique de rentrée.

C'est vous, les habitants et premiers intéressés qui déciderez en choisissant l'un ou l'autre des projets. Nous nous engageons à respecter le choix que vous aurez exprimé à travers la consultation que nous organiserons au cours du mois de septembre.

Nous avons à choisir ensemble le projet pour le village afin qu'au plus tard dans les 2 ans, une vraie « Salle des Fêtes » soit à la disposition de tous les Saint Jeannais.

Andrée Roux



Saint Jean de Serres

REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS L'AGGLOMERATION D'ALES: du changement au 1er Janvier 2017

Du fait de la fusion des 4 EPCI (Alès Agglomération, Vivre en Cévennes, Hautes Cévennes, Pays Grand Combien) qui sera effective au 1er Janvier 2017, le représentant de chaque commune sera « désigné selon l'ordre du tableau du conseil municipal ». A Saint Jean de Serres, comme dans les autres communes, ce sera donc le maire.

SOMMAIRE

- Budget 2016 p.2
- Ecole, économies, organisation p.7
- Défibillateur p.10
- Travaux p.4 et 5
- Festivités à Saint Jean p.12
- La vie du village p.6



Bonne lecture et rendez-vous à la réunion publique. L'équipe municipale

Budget 2016

Les budgets 2016 ont été validés par le percepteur d'Anduze, et votés à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote.

Budget communal

Pour rappel, en 2015, un virement de 100 000 € du budget de l'eau sur le budget de la commune a dû être effectué et le taux des taxes a augmenté de 15 % pour compenser les déficits (dépenses supérieures aux recettes) de l'exercice de l'année 2014 qui étaient de 13 000 € en fonctionnement et de 105 000 € en investissement.

En 2016, comme nous nous y étions engagés, les taux de taxes n'ont pas augmenté.

La baisse des dotations de l'état s'est poursuivie: 71 486 € en 2016 au lieu de 77 962 € en 2015, soit une baisse de 6500 €. En revanche il faut savoir que pour notre commune, cette baisse est compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire qui passe de 4 076 € en 2015 à 17 697 € en 2016 et du fonds de péréquation inter communal qui passe de 6 047 € en 2015 à 8 537 € en 2016 (+16 000 € en tout)

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont gérées au plus juste. Les prévisions au budget de 2015 étaient de 515 775 €. En 2016, nous avons évalué les besoins en fonctionnement à 417 000 € et les dépenses effectives pourraient être encore inférieures aux prévisions. D'ailleurs le *coefficient de dépenses incompressibles* qui était de 0.63 en 2014 est descendu à 0.43 en 2016, il est plutôt inférieur à la moyenne nationale.

Un important travail est en cours avec l'aide des services de l'agglomération d'Alès pour faire en sorte de stabiliser et optimiser le coût des dépenses liées à la compétence scolaire tout en offrant un meilleur service (projet de création d'une cantine scolaire dans le bâtiment de l'école, entre autre).

Pour info, la subvention versée par chacune des communes du RPI Saint Jean de Serres/ Cardet au SIRP, devenu SMAAC, n'a jamais cessé d'augmenter: on est passé de 10 563 € en 2001 à plus de 57 000 euros cette année. Toutes dépenses prises en compte, le coût annuel de scolarité atteint voire dépasse 1600 € par élève et par an, ce qui nous place très au dessus des 50 autres communes de l'Agglomération.

Avec la réduction des dépenses de fonctionnement, nous avons pu prévoir un virement de 72 000 € des recettes de fonctionnement à la section d'investissement. Notre capacité d'auto financement (CAF) se reconstitue et nous permet d'envisager raisonnablement de nouveaux projets.

Dépenses d'investissement: bien sûr, nous avons réexaminé, hiérarchisé et parfois redimensionné les projets.

- Reliquats de 2015 (suppléments de 18 000 € non compris dans le marché du chemin des Carrierettes et dernières factures de 5490 € des architectes du « foyer socio-culturel inter-communal »)
- Installation de bancs publics, de jeux pour enfants et « canicrottes ». D'ici la fin de 2016, nous avons prévu de poursuivre l'aménagement de l'aire de jeu et du plateau sportif: installation d'une table de ping pong d'extérieur et d'un filet de volley, réinstallation des modules du skate park, clôture de l'aire de jeu d'enfants.
- Changement de la cuve de fioul de l'école qui n'était plus aux normes.
- Réfection des 3 ponts sur les routes communales (route de Savignargues, chemin d'Aigremont et chemin du mas Valère) par l'entreprise SGTP.
- Sécurisation de la traversée du village (par la pose de radars pédagogiques, de ralentisseurs et un déplacement envisagé de l'arrêt de bus) avec l'aide et les conseils des services de l'unité territoriale d'Alès à l'automne.
- Les travaux de renforcement et/ou enfouissement de réseau d'électrification, de ORANGE (France Télécom) et d'éclairage public se poursuivent.
- Pas de dépenses pour le PLU cette année (cf. Article sur le PLU page 5)

Pour financer ces dépenses d'investissement, nous avons prévu :

- 4000 € de réserve parlementaire du sénateur Simon Sutour (déjà annoncée en 2015)
- 10 960 € au titre des amendes de police (conseil Départemental)
- 7 550 € de la DETR (Etat)
- 8 000 € de fonds de concours 2014 (Agglomération d'Alès)
- 7 550 € de subvention du Conseil Départemental pour l'enfouissement de réseaux
- 10 416 € de subvention du SMEG (syndicat mixte d'électricité du Gard anciennement SMDE)
- Nous avons également fait la demande d'attribution de fonds de concours 2016

(8 192 €) pour les travaux de voirie et de fonds de concours exceptionnel dédiés aux bâtiments scolaires (3 000 € pour les travaux que nous réaliserons avant la fin de l'année)

- un emprunt de 30 000 € pour les travaux de voirie et de réfection des ponts

Eau et Assainissement

Il a été décidé cette année de réaliser la première tranche de travaux de réfection de réseau d'eau : de l'entrée du village côté Lédignan jusqu'au croisement de la route de Lézan. Les travaux vont commencer en septembre et seront réalisés par le groupement d'entreprises Lacombe/ SGTP, pour un montant de 178 168 € HT.

A la suite de problèmes de surchloration, et à la demande de l'Agence de l'eau, nous avons dû prévoir également de remplacer le système de chloration de la station de pompage. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SDEI (Lyonnaise des eaux) pour un montant de 4 900 € HT.

Ces travaux sont financés par l'emprunt de 200 000 € débloqué en 2015 et par une subvention du conseil Départemental (d'un montant de 110 432 € pour les deux tranches de travaux) qui avait été notifiée en 2013 et prorogée jusqu'en 2016.

RAPPEL : Les chiffres détaillés du Compte Administratif 2015 et du budget 2016 sont disponibles et consultables en mairie. Vous en trouverez également un résumé sur le site internet www.saintjeandeserres.fr rubrique mairie, délibérations et arrêtés.

Subventions aux associations de Saint-Jean-de-serres

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

OMSC structure	150 €
OMSC Gym adultes	250 €
OMSC Partage des Savoirs	250 €
USEP	350 €
Comité des Fêtes	350 €
Club «Le Bel Automne»	350 €
Société de chasse «La Diane»	200 €
TOTAL	1900 €



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

OMSC Place aux Arts	500 €
OMSC Manifestations diverses	1250 €
AIPE	250 €
Comité des Fêtes, Animations diverses	800 €
Association Familiale, Animations diverses	300 €
TOTAL	3100 €



Photos Esther Giménez Lorente

CCAS

Création d'une commission

Comme énoncé dans le n°1 de la gazette, 5 500 € ont été réservés aux dépenses du CCAS répartis sur différents articles du Budget 2016.

Une fois par an et à la demande, nous réunirons les membres de l'ancien bureau qui sont

- pour les élus : Andrée ROUX, Saïd DJEMEL, Cathy ROUVIERE, André-Pierre LEGUEN, Jérôme SEURAT, Jean-François MORNICO
- hors conseil municipal : Brigitte BACARESSE, Loubna ENNOURY, Jacquelin Zamponi, Sophie Doro, Mylène Roure

Personnel municipal

Mise au point

En dehors de l'embauche en CAE de Mme Laury BERNARD pour une durée de 1 an à raison de 20 h par semaine, prise en charge par l'état à 80%, aucune autre embauche n'a été prévue.

Les comptes rendus de Conseil Municipal ont fait état de « création de poste » pour régulariser la situation de Mme Anne JOURDAN et permettre le passage de Mme Jacqueline CHEVALLIER au statut d'adjoint administratif 1ere classe avant son départ en retraite prévu en avril 2017.

Par ailleurs, en accord avec Daniel ANDRE, la Mairie a résilié le bail de l'appartement qui était loué pour lui au Mas Flavard, ce qui entraîne une économie pour la commune de 350 € par mois.

Traversée du village sécurisée

Depuis quelques années maintenant, un projet de réfection de la traversée du village est en attente. Cet automne après la fin des vendanges débuteront les premiers travaux : partie correspondant au renouvellement du réseau d'eau potable dont l'étude avait été faite par la société AMEVIA.

La suite des travaux sur cette même tranche (réfection du réseau assainissement) dépend du budget et planning de l'Alès Agglomération en charge de la compétence assainissement.

Les travaux de réfection de voirie de la traversée du village devront commencer dans les 2 années qui viennent afin de ne pas perdre la subvention accordée par le département. Il faudra pour cela que la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement soit terminée, au moins en ce qui concerne la première tranche .



Le projet de modification de voirie initialement prévu pour la somme de 1 532 793 € sera revu à la baisse en fonction des moyens réels de notre village et en accord avec les services du Département.

En attendant et après plusieurs accidents sur la route des Vignerons, nous ne pouvons rester sans agir.



Une zone cohérente à 30Km/h va être définie, elle couvrira la superficie du centre du village. Dès la fin de la première tranche de travaux sur le réseau d'eau, nous mettrons en place quelques outils de sécurisation des routes du village.

Deux panneaux lumineux indicateurs de vitesse vont être installés: ils permettront aux automobilistes la prise de conscience de leur vitesse aux abords du centre. Deux ralentisseurs sous forme de coussins en modules seront également installés, côté Lédignan et côté Canaules.

Pour valider ces dispositifs, l'unité territoriale d'Alès a installé des tubes capteurs de vitesse pendant quelques semaines afin d'évaluer la vitesse moyenne des voitures et ainsi déterminer si l'installation de ralentisseurs peut se faire sans mise en danger des automobilistes.

Travaux en cours

Chemins ruraux

Trois ponts avaient besoin d'être remis en état afin d'en assurer la pérennité: Pont route de Savignargues, route d'Aigremont, du Mas Valère. Les réparations sont en cours et sont réalisées par l'entreprise SGTP et par les employés communaux.

Les trous des chemins vont être rebouchés durant l'été. Les employés communaux vont également installer des panneaux de circulation manquants: routes inondables, limitations de vitesses etc...

Centre du village

Travaux d'entretien: les portes de l'église ont été repeintes, et le système de balancier des cloches a été réparé. Dans l'avenir, il faudra remplacer les moteurs des deux systèmes de balancier



Photos JFM

Plus de PLU

En Février 2016, dans un article très détaillé de la gazette n°1, nous vous indiquions que 43 700 € avaient été dépensés pour le "PLU engagé en mars 2014, et que la phase N°1, dite de diagnostic n'était pas encore achevée.

Depuis, rien n'a avancé mais nous avons appris le décès de Monsieur Gérard Guillaume survenu subitement au mois de mai, alors qu'il était âgé de 76 ans.

Contact ayant été pris avec son épouse pour exprimer nos condoléances, celle-ci nous a indiqué que le cabinet d'urbanisme AAP GUILLAUME était fermé (monsieur Guillaume étant le seul à y travailler) et n'aurait pas de repreneur.

En Avril 2017, en absence de PLU validé, notre POS ne sera plus valable. L'urbanisation du village sera régie par le RNU (règlement national d'urbanisme) dont une des dispositions législatives essentielles est la règle dite de la constructibilité limitée.

Alès Agglomération a informé les maires que l'Etat tend à inciter à la réalisation de PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal. La réflexion est en cours actuellement à ce sujet. Nous attendons de voir les possibilités qui s'offriront à nous avant de prendre une nouvelle décision pour notre futur document d'urbanisme.

De plus, nous devons prendre en compte l'état de notre station d'épuration qui ne permet pas d'envisager d'urbanisation importante. Alès Agglomération a missionné le cabinet Alisée pour une étude globale de l'assainissement de l'Agglo, au terme de laquelle une décision sera prise pour l'avenir de Saint Jean de Serres. Une nouvelle station opérationnelle n'est pas envisageable avant 3 à 4 ans.

L'eau, un bien si précieux

Début juin s'est achevée l'enquête de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de gestion de la végétation du lit et des berges, par l'EPTB Vidourle en vue de poursuivre le deuxième volet du contrat de rivière 2013-2018. Projet consultable en Mairie.

Le fleuve Vidourle et ses affluents constituent des cours d'eau non domaniaux : le lit appartient aux propriétaires riverains.

Le propriétaire est tenu à un entretien régulier de la rive, en contrepartie des droits de propriété du fonds du lit (articles L-215-2 et -14 du Code de l'environnement)

Conventions

L'EPTB VIDOURLE propose trois types de convention avec les propriétaires riverains :



1. Contrat de prêt à usage (Commodat)
2. Convention de mise à disposition de terrains en bord de Vidourle et affluents
3. Convention de prestation de service

Ces conventions sont à votre disposition en mairie, elles permettent aux propriétaires de déléguer l'entretien des berges gratuitement ou moyennant rémunération, selon le contrat.

Les zones inondables lors des ruissellements sont bien connues sur le territoire de St Jean. Nous invitons chaque propriétaire à agir dans l'intérêt de tous, il en va de la sécurité des habitants et de la préservation de l'environnement.

Travaux sur le réseau d'assainissement, entreprises agréées.

Depuis l'attribution de la compétence à Alès Agglomération, les raccordements d'eaux usées et

potable au réseau du village ne peuvent être réalisés QUE par des entreprises agréées par les services technique Agglo. Cette habilitation permet de garantir un niveau de qualité des travaux effectués sur le réseau, l'assurance d'un entretien et une surveillance efficace sur nos installations. La liste des 8 entreprises agréées est disponible en mairie.

Rappel

L'usage des bornes à incendie est STRICTEMENT réservé aux pompiers en cas d'urgence et aux employés communaux sur l'ordre du maire. En aucun cas, ces bornes ne peuvent servir au remplissage des piscines ou tout autre usage domestique.

Quand aux « fontaines agricoles TOPREPLISSAGE », elles sont là pour l'usage des vigneron et, avec l'accord de la mairie, pour abreuver les animaux quand aucune autre solution n'est possible. Adressez-vous à la mairie, nous vous proposerons une convention de facturation de cette eau.

Les experts estiment que d'ici 2025, 3 milliards d'êtres humains vivront en dessous de 1000M³ d'eau disponibles par personne par an. Et vous, combien de mètres cubes consommez-vous ?

Quelques conseils simples :

Arroser aux heures fraîches. Contrôler les fuites éventuelles sur votre réseau d'eau, les employés communaux peuvent vous conseiller pour la détection de fuites et l'entretien de vos équipements.

Parcours village

Plusieurs habitants de Saint Jean ont émis le souhait de créer un plan touristique informant des divers points de vue et éléments de caractère qui jallonnent notre territoire. Et également, d'imaginer un parcours de chasse au trésor pour les familles. Parallèlement au travail d'Alès Agglomération qui développe les chemins de randonnée, nous allons élaborer d'ici la fin d'année, un dépliant permettant de faire connaître notre patrimoine aux futurs visiteurs. Chacun est invité à participer au projet, nous accueillerons vos idées et propositions.

Photos RGH



Ecole et SMAAC

Changement d'enseignants

Au revoir Mme Bianchi, au revoir Mme Parchao, les villages et les Mairies vous remercient du travail accompli ces dernières années au sein des écoles de Cardet-Saint Jean de Serres. Nous souhaitons la bienvenue aux personnes qui vous remplaceront.

Effectifs

Il y aurait 106 enfants à la rentrée prochaine sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Cardet-St Jean de Serres. L'école de Saint-Jean-de-Serres accueillera 55 enfants répartis du CP au CM2. L'école de Cardet accueillera 46 enfants de maternelle et 5 CP. Cet effectif pourrait varier en fonction des arrivées et départs de dernière minute.

Budget des écoles

Depuis le 1er Janvier 2015, la compétence école appartient à Alès-Agglomération. Bien que le montant fixé en 2015 avec l'EPCI pour ce transfert de compétence soit de 54 000 € par an, les dépenses réelles annuelles ont été proches des 84 000 € pour la dernière année scolaire. Fort de ce constat, les élus de Saint-Jean-de-Serres sont au travail depuis janvier dernier pour concevoir une autre gestion de l'école qui permettrait de ne plus détenir le triste record du coût de scolarité le plus élevé par élève d'Alès Agglomération. C'est en accord avec la municipalité de Cardet et dans le respect des différentes problématiques des deux municipalités que les solutions seront trouvées afin de réduire les coûts et retrouver un budget école financièrement acceptable et adapté à notre petit village.

Activités périscolaires

Une nouvelle mouture est en cours de finalisation. Les thèmes des activités périscolaires de cette année ayant eu un succès mitigé au regard des coûts investis, la municipalité repense l'organisation des Activités Périscolaires pour la prochaine rentrée. La volonté du SMAAC (Syndicat Mixte Alès Agglomération-Cardet) est de continuer à assurer un service de garderie tous les jours jusqu'à 18H30 et de conserver 2 activités périscolaires les lundi et vendredi auxquelles les enfants devront s'inscrire pour une période complète et payer une participation.

Vigipirate & projet de sécurisation

La réflexion de sécurisation de l'accès à l'école est toujours en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude. Le projet a pour ambition de sécuriser les entrées et sorties des enfants en respectant les contraintes liées à la route départementale, au bus, aux garderies du soir et du matin.

Projet de Cantine (réfectoire)

Il y a encore quelques jours, votre municipalité était à pied d'œuvre avec les services Enfance-Jeunesse d'Alès Agglomération pour travailler de concert à la faisabilité technique et au chiffrage du coût de la mise en place d'une cantine à l'école. Le but étant de permettre rapidement aux demi-pensionnaires de ne plus faire d'aller-retour en bus à midi. Ce confort accru permettra n'en doutons pas un meilleur respect des rythmes des enfants.

Aménagement de la cour

En réponse aux cadeaux laissés par nos amis à 4 pattes et aux odeurs nauséabondes, les banquettes végétales qui longeaient le mur de l'école ont été supprimées. Cette solution permettra aux enseignants et aux enfants de ne plus être incommodés et aux employés communaux de ne plus avoir à nettoyer ces banquettes comme ils l'ont fait chaque semaine tout au long de l'année scolaire.



Photo JFM

Equipements sportifs

Comme vous l'avez certainement vu dans le village ou lu dans le Midi-libre et le journal d'Alès Agglo, plusieurs équipements extérieurs ont vu le jour. En effet afin de rendre le village encore plus agréable, la mairie a décidé d'investir dans le bien être des habitants et ce pour tous les âges.

Dorénavant, il est possible d'allonger ses promenades en faisant quelques pauses, sur les nouveaux bancs essaimés dans le village, et bientôt des tables et bancs dédiés au pique-nique seront installés à proximité des espaces verts ombragés. Pour le plaisir des plus jeunes et de leurs parents une nouvelle aire de jeux dédiée aux 2-6 ans a trouvé sa place au plateau sportif. Cet équipement se verra amélioré par l'installation de clôtures et d'une pergola permettant de s'abriter du soleil.

Pour les sportifs un filet de Volley Ball et une table de ping-pong seront installés en fin d'été sur le plateau sportif à côté du terrain de basket



Bien sûr nous n'oublions pas le projet du skate park pour lequel les travaux nécessaires à l'installation vont commencer prochainement.



Photos APG

Générosité et lutte contre le gaspillage

Nous souhaitons mettre en place une give-box, littéralement : boîte à donner, sur la place des Platanes. Cet équipement inspiré d'un mouvement qui tend à se répandre à travers le monde, permet grâce à un réceptacle (type ancienne cabine téléphonique) de donner et échanger tous types d'objets dont on souhaite se défaire : livres, CD, petit électroménager, jouets, linge, vaisselle ou cadeaux de belle-mère !

Ce concept d'échange fonctionne avec succès grâce aux personnes qui veulent lutter contre le gaspillage. La cabine permettra également d'afficher des petites annonces pour que chacun puisse exprimer ses propositions et pourquoi pas, exposer poèmes et œuvres picturales.

Nous comptons sur les âmes bricoleuses du village pour participer au projet.

Au moment de l'inauguration chacun pourra y déposer quelques objets. Nous espérons que cet équipement deviendra vite un lieu d'échange et de convivialité. GIVEBOX étant une appellation internationale

nous vous proposons de trouver un nom plus local, par exemple « la Partagère » à Lyon, petits farceurs s'abstenir.

Les règles de la GIVEBOX

- Tout le monde peut donner et prendre dans la GIVEBOX, tout le monde peut proposer ou demander de l'aide.
- Il faut retirer vos affaires et annonces de la GIVEBOX après deux semaines car ce n'est pas une poubelle et il doit toujours rester une espace libre.
- Revendre ce que vous prenez n'est pas vraiment dans l'esprit de la GIVEBOX.
- Éviter les produits dangereux à la portée des enfants

Ne pas jeter et partager ce dont nous n'avons plus besoin est un acte de générosité.

Chats errants, la part de chacun

Pour info, depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Ils ne peuvent plus être apportés en fourrière ou euthanasiés.

Un couple de chats non stérilisé peut proliférer et donner en moyenne en 5 ans 15500 descendants.



www.simonscat.com

Devant l'augmentation du nombre de chats errants et les nuisances qui en découlent, deux informations :

1. Le code rural prévoit que le maire peut procéder à la capture de chats non identifiés, afin de les faire stériliser et identifier (art. L. 212-10) pour les relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou d'une association.
2. Pour exemple : l'association Clara propose une convention aux communes qui permet la capture, la stérilisation et l'identification des chats pour la somme de 90 €. Nous estimons à ce jour la population errante féline à plus de 25 individus, le calcul est simple 2 250€ à charge pour la Commune à prévoir sur le prochain budget.

Certaines personnes du village ont grandement contribué à la stérilisation de bon nombre de chats par choix personnel et soucis de protection, nous les en remercions sincèrement.

Nous sommes tous soucieux de la condition animale. Personne n'a le droit de tuer, de capturer, ni de tirer sur les chats. Le fait de les tuer constitue une contravention de 5ème classe. Le fait d'exercer des sévices graves envers eux est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

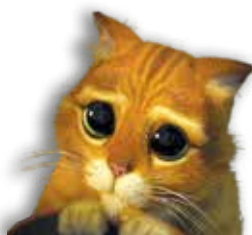


Illustration le Chat Potté, film d'animation Shrek par DreamWorks

Info Poubelles

249 poubelles, conteneurs noirs de 120 litres et 8 conteneurs de 660 L ont été commandés auprès des services d'ALES AGGLOMERATION

Dès réception, nous organiserons la distribution et la mise en place des conteneurs collectifs.

Fleurissement

Le budget 2016 prévoit une somme dédiée au fleurissement du village.

Certains Saint-Jeannais passionnés de plantes souhaitent participer à un groupe de travail pour la mise en valeur de nos rues. Nous vous proposons de créer une commission «jardinage» afin de réfléchir et organiser des solutions adaptées à notre climat et territoire. Contactez-nous en mairie.

Naissances

Nous ne perdons pas la tradition des nouveaux nés à Saint Jean créée par M.Pierre Barral. Bientôt l'arboretum qu'il a fondé se verra doté de nouveaux arbres

Sports

Appel aux volontaires, des équipements sportifs de la commune sont à la disposition des habitants qui souhaitent créer des équipes sportives.

Commerce

Le Bar des Platanes est en vente, nous souhaitons vivement qu'un repreneur soit trouvé afin que le dernier commerce du village ne disparaisse pas.

Quoi qu'il en soit, la municipalité est bien décidée, comme la loi le prévoit, à ne pas autoriser le départ hors de la commune de la dernière licence IV.

Bibliothèque

Christelle notre bibliothécaire a mis en place un point biblio-libre service dans l'entrée de la mairie. Ces livres tous publics sont à votre disposition sans conditions, aux horaires d'ouverture habituels: lundi, mercredi, vendredi de 14H à 18H.

Défibrillateur le courant passe toujours !

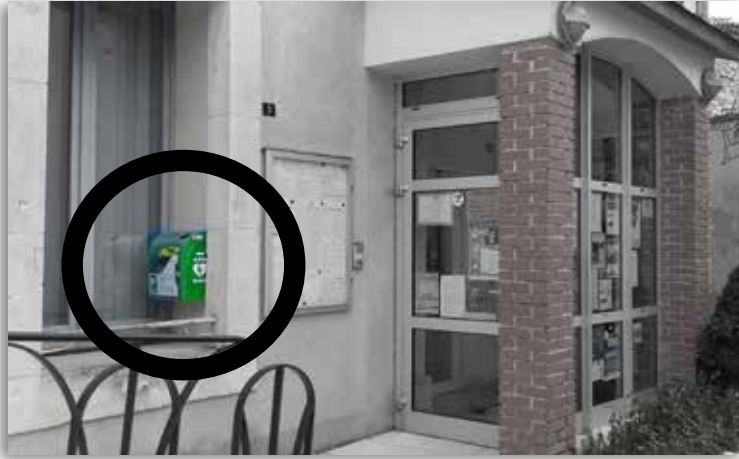


Photo RGH

L'appareil de défibrillation qui avait été installé il y a quelques années au bar des Platanes a été révisé et installé dans un endroit libre d'accès à toute heure du jour et de la nuit. Depuis quelques semaines, le défibrillateur municipal se situe place de l'Eglise, à côté de l'entrée, dans un coffret prévu à cet usage. Une formation à l'utilisation de cet appareil sera gratuitement proposée à l'automne à tous ceux qui le souhaitent. Le coffret, s'il est ouvert, émet un signal sonore de forte intensité permettant de prévenir du problème. Même si nous espérons tous ne pas avoir à nous servir de cet appareil, ce dernier est accessible à tout le monde et permettra peut-être de sauver des vies. Qu'on se le dise!

Quartiers d'été

Bon été et bon voisinage

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous. A l'heure d'été, il faut d'autant plus faire preuve de bon sens.

Bain de soleil et soirées à la fraîche

L'occupation paisible et temporaire du domaine public est autorisée. Nous avons le droit de pique-niquer dans la rue et il n'est pas interdit de s'offrir un bain de soleil ou une pause-déjeuner prolongée sur un trottoir ou un banc. En revanche, si les autorités considèrent que votre comportement trouble l'ordre public, il vous sera demandé de circuler. Par exemple et dans un souci de sécurité et de limitation des nuisances, si vous pique-niquez sur la chaussée, si vous organisez un repas ou barbecue sur le domaine public, devant une boutique, ou si vous vous exposez en maillot de bain dans certaines villes !



*Vous souhaitez occuper le domaine public pour un repas de voisins?
Vous pouvez obtenir une autorisation auprès de la mairie!
Pour le plaisir de tous, des aires de pique-nique vont être équipées de tables et bancs dans les prochains mois.*

Rappelons enfin que l'ivresse publique manifeste est une infraction prévue par le code de la santé publique. Le fait de se trouver en état d'ivresse sur la voie publique peut être puni d'une amende .

Cette infraction sanctionne un état alcoolique qui crée un trouble à l'ordre public et qui représente un risque pour d'autres personnes ou pour la personne ivre elle-même.

Toutes fenêtres ouvertes !

Imaginez-vous à la place de vos voisins. Les bruits de comportement peuvent également être une source de désagrément pour le voisinage : bruits, désinvoltes ou agressifs, aboiements, jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, fêtes familiales, travaux divers, bruits d'équipements fixes : télé, ventilateurs, éoliennes, pompes à chaleur...aimeriez-vous avoir à les subir ?

Que dit le code de la santé publique ? Art. R. 1334-31 «Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité».

Communication

St-Jean-de-Serres : un village connecté



Depuis le début de l'été votre municipalité a saisi l'opportunité de créer sur le village un Hot-Spot Wi-Fi. En partenariat avec Alès Agglomération, ce service a été installé gratuitement et permet de se connecter quel que soit son opérateur.

Dorénavant, les touristes peuvent avoir accès à internet et lire leurs mails, ce système venant pallier les déficiences locales des réseaux 3G et 4G de certains opérateurs mobiles. Les habitants souffrant de déficiences chroniques d'accès à internet peuvent eux aussi profiter du système mis en place.

Pour cela, il suffit de venir avec son smartphone, sa tablette ou son ordinateur portable place de l'Église, de se connecter au Hot-spot Wi-Fi ORANGE disponible, de s'inscrire et de l'utiliser à sa guise. On peut alors surfer librement pendant 30 minutes. Au-delà, il suffit alors de recommencer la procédure pour être de nouveau connecté. Pas d'inquiétude pour les plus jeunes, l'accès à internet est bridé par un «contrôle parental».

Site Internet www.saintjeandeserres.fr

Un nouveau site internet plus moderne et gratuit est en cours de développement. Sous l'impulsion des élus Saïd Djemel, André-pierre Leguen et Jérôme Seurat, ce nouveau site voit peu à peu le jour. Sans pour l'instant pouvoir vous donner une date de mise en ligne de votre nouveau site municipal (site développé le samedi lors des réunions communication), il nous paraît important de vous donner cette information. La municipalité recherche des personnes compétentes en développement web (système Wordpress) qui souhaiteraient nous aider gracieusement à la mise en place et rédaction du site. Renseignements pendant les réunions communication, tous les samedis de 10h à 12h.

ALERTES : du nouveau!

La municipalité en partenariat avec Alès Agglomération est en train d'installer un système automatique d'alertes, visant à prévenir plus efficacement les habitants exposés aux dangers des risques naturels. Des élus ont suivi la formations nécessaire et gratuite du logiciel et la mise en place des alertes automatiques est en cours. Les alertes porteront d'abord sur le risque naturel inondation. Cet outil permettra en suite d'autres types d'alertes ou d'informations (canicule, feu de forêt, fermeture temporaire des écoles, arrêt des services de ramassage scolaire, annonces, rappels des fêtes et cérémonies etc...)

Le déploiement entier du système prendra du temps mais permettra une bien meilleure circulation de l'information par SMS, mails, ou messages vocaux ciblés, en fonction de la nature de l'information à fournir. L'avenir est en marche aussi à Saint-Jean-de-Serres.

Vous avez une suggestion, une question, vous souhaitez faire paraître une annonce dans la prochaine gazette, contactez-nous en Mairie ou le samedi matin dans la salle du conseil auprès de l'équipe communication à partir de 10H.

Petites annonces

A vendre : jolie calèche d'autrefois, dans son jus, totalement bio, écologique, à carburant recyclable de type voiture hippomobile à traction animale: cheval, âne ou mulet...

Vitesse maximale non communiquée, aérodynamisme discutable.

Presque première main, moteur à rajeunir, freins à main uniquement. Suspension à lames d'époque. Quelques reprises de carrosserie à prévoir pour un bon bricoleur.

Faire offre à la mairie de Saint Jean de Serres (Documentation complète avec photos sur le blog APG2)

AP



Place aux Arts, la preuve n'est pas à faire...

Une gigantesque galerie éphémère ponctuée de découvertes artistiques.

Pour cette 7ème édition, les 38 bénévoles de la Place aux Arts ont participé à l'organisation de cette exposition. Un projet soutenu par les habitants du village qui ont invité une année de plus les visiteurs à pénétrer dans l'univers esthétique de cinquante artistes exposant dans les maisons du cœur médiéval du village.

Des curiosités artistiques, un joli moment de partage font de la Place aux Arts un rendez-vous incontournable pour les créateurs et les nombreux visiteurs.

La réussite était là, lisible dans les sourires, l'ouverture, la générosité, valeurs si peu quantifiables.

Les artistes ont remercié les organisateurs du travail réalisé, ils souhaitent l'an prochain retrouver leur galerie.

Chacun a déployé ses compétences et permis avec quelques bouts de ficelle et pas mal d'huile de coude de réinventer le village. L'engagement personnel a prouvé une fois de plus que les projets sont réalisables quels que soient les générations, origines et moyens ; les Saint-Jeannais savent se mobiliser.

Beaucoup d'habitants de Saint Jean ont le cœur sur la main et des étoiles plein les yeux. Que la générosité d'âme et la volonté se partagent pour donner vie à des projets mettant en valeur la créativité et la passion, nous le savions déjà, la preuve n'était pas à faire.



Un clin d'œil spécial

à Andrée B. et Monique, infatigables attachées de presse ! Aux artistes, aux habitants qui ont ouvert leurs maisons, à Jean-Pierre, Dominique, Rémi, Denys, Jean-Marie, Laurent, Emmanuel, Tom (la relève est assurée, bel exemple à suivre), Alexandra, Caroline, Danielle, Jo (et à toutes les cuisinières), Jacques, Amélie, Valentine et Charlotte, Jean-François (les deux), Marie-Laure, Gabrielle, Laure, à toute l'équipe municipale, à toute l'équipe du Comité des Fêtes, à nos parents venus (parfois de loin) nous prêter main forte, à la pépinière du Gardon d'Anduze à Massillargues, aux Mairies qui nous ont prêté leur matériel, au club de Généalogie de Cardet, au groupe musical REPLAY, Stéphane Zarouati du théâtre de Lézan, aux mécènes, aux élus, Françoise, aux Département, à l'Agglo, dans cette liste sans préséance et à tous ceux qui ont contribué à cette belle journée et que j'ai pu oublier de citer ici, MERCI.

Raquel

Photo Emmanuel Havet

Associations, ça bouge !

Depuis le printemps, les associations du village nous ont proposé des manifestations toutes très réussies. Ces animations ont permis aux habitants de se voir, d'échanger et de partager autour de moments conviviaux.

Mai: Vélo club d'Alès, course cycliste autour de Saint-Jean-de-Serres,

Juin: « Place aux arts » organisé par le comité culturel de l'OMSC.

Juin : « Fête des écoles » mis en place par l'AYPE (association de parents d'élèves Saint-Jean-de-Serres et Cardet),

Juin: « LA Fête votive annuelle » organisée par l'association du comité des fêtes,

Juillet: « Feux décalés, soirée grillades », organisé par l'OMSC,

Le club Bel Automne a également organisé son voyage et son repas annuel, etc...

La vie associative est très importante à Saint-Jean-de-Serres et c'est elle aussi qui apporte le dynamisme et la convivialité. La municipalité rappelle qu'elle soutient dans la mesure de ses possibilités toutes les associations qui proposent des manifestations sur la commune. Nous remercions les très nombreux bénévoles ayant permis la réalisation de ces projets.

Cyclotourisme: rendez-vous le 10 septembre

Le 10 septembre à l'occasion de la Fête du sport, le Vélo-club d'Alès organise la Randonnée des vendanges. Une balade en cyclotourisme qui passera par saint Jean de Serres. Si vous souhaitez y participer il vous faudra présenter un certificat médical, toutes les infos sur : <http://velo.club.alesien.free.fr> ou Tél 06-70-99-68-45